

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-42

OBJET : Approbation du transfert des marchés et contrats en cours du SIAEAG vers RéNoC-Eau

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M. DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

COURRIER ARRIVÉ LE
30 OCT. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant en date du 15 septembre 2016, approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017, portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Le Président



Vu la délibération n°CA-EAU-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/067 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Eau » de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) suite à son intégration au SIAEAG ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-39, en date du 21 septembre 2017, portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/074 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert par le SIAEAG à RéNoC-Eau des contrats divers relatifs aux travaux dont la CANGT assurait la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération ;

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence « Eau » de la CANGT vers le SIAEAG et avec la gestion des investissements confiée à RéNoC-Eau par le SIAEAG, plusieurs opérations d'investissements initiées par la CANGT ou les maîtres d'ouvrages précédents ont été transmises pour gestion à RéNoC-Eau ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation des biens du SIAEAG vers RéNoC-Eau, les biens restent propriété de la collectivité de rattachement mais leur jouissance est transférée à RéNoC-Eau, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux de gros entretien et de renouvellement ;

CONSIDERANT que la gestion des marchés et contrats en cours sur ces biens transférés revient à RéNoC-Eau ;

CONSIDERANT que le Conseil Syndical du SIAEAG, en sa séance du 24 août 2017, a approuvé à l'unanimité le transfert de ces contrats ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des votants et trois (3) abstentions (Madame TRABON-SINAPAH, Monsieur DAVILA et Monsieur LYCAON) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER le transfert des marchés et contrats en cours du SIAEAG vers RéNoC-Eau SIAEAG présentés dans le tableau ci-après :

Titulaire	Objet	Type
SOGETRAS	Réhabilitation du réservoir de Gascon	Marchés publics de travaux
ETPO	Réhabilitation du réservoir de Picard	Marchés publics de travaux
AQUA TP	Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable secteur Macaille et Sans-Fenêtre à Anse-Bertrand	Marchés publics de travaux
Générale des Eaux Guadeloupe	Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable secteur du bourg de Port-Louis	Marchés publics de travaux
CCET	Mission d'Assistance Technique à la réhabilitation des réservoirs de Picard et Gascon	Marchés publics de Services
Générale des Eaux Guadeloupe	Réalisation de raccordements aux réseaux AEP : <ul style="list-style-type: none"> • Macaille ; • Sans fenêtre ; • Barbotteau Les Mangles ; • Réservoirs Gascon ; • Réservoirs de Picard. 	Bons de commande
Préfecture	Convention d'attribution d'aide de l'Etat sur le BOP 119 au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Local – Travaux Renouvellement AEP à Petit-Canal	Convention

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à mettre en place les avenants afférents au changement de maîtrise d'ouvrage et à la gestion des subventions, ainsi que toutes les modalités d'exécution de ces contrats ;

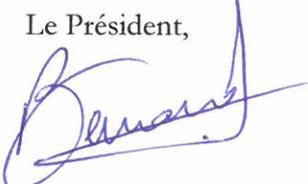
ARTICLE 3 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,



Le Président,


Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56